

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 005-9768/21/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Institut Méditerranéen de l'Eau et paiement de la cotisation 2021
MET 21/16452/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences relatives à la gestion des services de l'eau et de l'assainissement, il est nécessaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence soit représentée au sein d'associations regroupant l'ensemble des acteurs publics et privés dans ce domaine sensible et vital pour le développement de son territoire.

L'Institut Méditerranéen de l'Eau a pour objet principal le développement de la coopération transméditerranéenne entre les collectivités locales et les professionnels (institutionnels, experts,...) de l'eau, de l'assainissement, de l'irrigation, de l'énergie et de l'environnement.

Sa mission est de faciliter et d'initier, avec les institutions et opérateurs publics et privés de la région méditerranéenne, des actions de coopération régionale dans le domaine de la gestion de l'eau et des services associés.

L'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette organisation permettra des échanges de savoir-faire et un partage d'expériences et de bonnes pratiques au service d'une gestion optimale de l'eau résolument inscrite dans une perspective de développement durable.

Aussi, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'adhérer à l'Institut Méditerranéen de l'Eau par délibération n°DEA 001-1864/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 et a, depuis cette date, renouvelé son adhésion chaque année.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 avril 2021

Compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'Institut Méditerranéen de l'Eau, il est proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelle son adhésion à cette association pour l'année 2021.

Le montant de la cotisation est fixé, au titre de l'année 2021 à 11 340 euros HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, dite loi Oudin ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération DEA 001-1864/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 portant sur l'adhésion de la Métropole à l'Institut Méditerranéen de l'Eau ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est important pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de renouveler son adhésion à l'Institut Méditerranéen de l'Eau afin de favoriser le développement de la coopération et les échanges avec les pays du bassin méditerranéen dans le domaine de la gestion de l'eau et des services associés.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'Institut Méditerranéen de l'Eau et le paiement de la cotisation 2021 d'un montant de 11 340 euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Eau du Territoire Marseille-Provence, Sous-Politique F170, Nature 6281 3DEAE pour 11 340 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT